

Objet : Précisions sur le poste et le recrutement d'un instructeur des aides à l'amélioration de l'habitat à la direction de l'urbanisme et du développement local

Le vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes,

Le poste existant de d'instructeur des aides à l'amélioration de l'habitat à la direction de l'urbanisme et du développement local est à pourvoir. Il est chargé d'attribuer les aides de l'Agence nationale de l'habitat et de Grand Chambéry pour l'amélioration des logements et la rénovation énergétique.

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement	Catégorie B – cadre d'emplois des rédacteurs
Missions confiées à l'agent	<ul style="list-style-type: none">- Instruire et suivre les demandes de subvention, déposées par des propriétaires privés et des collectivités, de la recevabilité à la mise en paiement- Assurer le suivi administratif et financier des dossiers avec rigueur et précision- Conseiller et accompagner les collectivités et opérateurs sur l'application des dispositifs de l'Anah- Effectuer les contrôles obligatoires
Rémunération de l'emploi	Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des rédacteurs

Vu la délibération n° 001-25 C du Conseil communautaire du 13 février 2025 déléguant au président la définition des caractéristiques d'un poste en cas d'emploi ne pouvant pas être pourvu par une candidature statutaire,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions au vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes n° 2023-054 A,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

DECIDE

Article 1 : le poste d'instructeur des aides à l'amélioration de l'habitat à la direction de l'urbanisme et du développement local est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des rédacteurs. Ce poste présente les caractéristiques définies ci-dessus,

Article 2 : si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme de niveau bac+2,
- expérience souhaitée en traitement des dossiers de subventions,
- connaissance appréciée des dispositifs de l'Anah,
- aptitudes relationnelles, sens de la pédagogie,
- rigueur et organisation,
- maîtrise des outils bureautiques,

Article 3 : la signature du contrat à intervenir, le cas échéant, est autorisée,

Article 4 : conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, cette décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Fait à Chambéry,



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Président ou VP**

Numéro attribué à l'acte : **2025-089D**

Objet de l'acte : Précisions sur le poste et le recrutement d'un instructeur des aides à l'amélioration de l'habitat à la direction de l'urbanisme et du développement local

Classification Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250707-lmc1H34047H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34047H1

Date de transmission en Préfecture : 07 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 07 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 08 juillet 2025